

ASSEMBLÉE — 35° SESSION COMMISSION ÉCONOMIQUE

PROJET DE TEXTE POUR LA PARTIE « GÉNÉRALITÉS » DU RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET PROJET D'ÉLÉMENTS DE RAPPORT SUR LES POINTS 7 ET 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Le texte ci-joint, destiné à la section « Généralités » de son rapport, et les éléments ci-joints sur les points 7 et 8 de l'ordre du jour sont présentés à l'examen de la Commission économique.

RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE À L'ASSEMBLÉE

Généralités

- 1. La Commission économique a tenu ... séances entre le 4 et le 8 octobre 2004.
- 2. M. A. Faletau (Tonga) a été élu Président de la Commission lors de la quatrième séance plénière de l'Assemblée. À sa première séance, la Commission a élu M. R. Lutchmedial (Trinité-et-Tobago) Premier Vice-Président et M. L. Lövkvist (Finlande) Second Vice-Président.
- 3. Les représentants de ... États contractants et de ... délégations ayant qualité d'observateur ont assisté à une ou plusieurs séances de la Commission.
- 4. Le Secrétaire de la Commission était M. M. Elamiri, Directeur du transport aérien. Le Sous-Secrétaire était M. J. Crayston, Directeur adjoint du transport aérien. Les Secrétaires adjoints étaient MM. J.-C. Bugnet, A. Costaguta, J. Gunther, Ö. Magnusson, et M^{mes} M. McMunn et G. Resiak, tandis que M. R. Abeyratne était Chargé de liaison.

Ordre du jour et organisation des travaux

- 5. La Commission a étudié les points 7, 8, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 de l'ordre du jour, qui lui avaient été renvoyés par la Plénière.
 - Point 7: Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2001, 2002 et 2003
 - Point 8: Budget-Programme pour 2005, 2006 et 2007
 - Point 27 : Réglementation des services de transport aérien international et résultats de la cinquième Conférence mondiale de transport aérien
 - Point 28 : Réglementation et organisation des services d'aéroport et de navigation aérienne
 - Point 29: Facilitation
 - Point 30 : Autres questions de transport aérien
 - Point 31 : Élaboration d'un exposé récapitulatif actualisé de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien
 - Point 32 : Résolutions de l'Assemblée à intégrer ou à déclarer comme n'étant plus en vigueur
- 6. La documentation examinée par la Commission est présentée, par point de l'ordre du jour, dans l'appendice au présent rapport. La Commission a effectué tous ses travaux en séance plénière. La suite donnée par la Commission à chacun des points fait l'objet d'un compte rendu distinct dans les paragraphes qui suivent.

Point 7: Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2001, 2002 et 2003

- À sa première séance, la Commission examine les Chapitres I^{er}, III et IV des rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour les exercices 2001 (Doc 9786), 2002 (Doc 9814) et 2003 (Doc 9826), ainsi qu'un Supplément portant sur les six premiers mois de 2004, qui lui ont été renvoyés par la Plénière. Dans chaque rapport, le Chapitre I^{er} résume les principales tendances et faits saillants dans le domaine de l'aviation civile ainsi que les travaux de l'OACI, tandis que les Chapitres III et IV concernent respectivement les activités et les faits nouveaux à l'OACI dans les domaines du transport aérien et du financement collectif.
- Au cours du triennat écoulé, en plus des travaux permanents sur l'économie du transport aérien, le financement collectif, les statistiques, les prévisions et la facilitation, une grande réunion a eu lieu, la cinquième Conférence mondiale de transport aérien de l'OACI (ATConf/5, mars 2003), dont les résultats en ce qui a trait à des orientations de politique nouvelles ou revues présentant un intérêt particulier pour la Commission seront présentés au titre du point 27 de l'ordre du jour : Réglementation des services de transport aérien international et résultats de la cinquième Conférence mondiale de transport aérien.
- 7:3 La Commission note que la Direction du transport aérien s'est aussi impliquée activement dans des travaux sur la sûreté de l'aviation et la protection de l'environnement et dans la fourniture d'appui à la mise en œuvre de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS), questions qui sont examinées par le Comité exécutif au titre des points 14, 15 et 18 respectivement.
- 7:4 La Commission note que l'Organisation s'est adaptée à l'évolution des besoins et a réalisé des progrès substantiels dans le domaine du transport aérien au cours du triennat. Il est pris note en particulier de l'analyse, de la conception et de la mise en œuvre de la nouvelle base de données statistiques intégrée (ISDB) pour l'aviation civile; l'initiative a permis à tous les États contractants d'avoir accès en ligne aux statistiques de l'OACI.

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Point 8: Budget-Programme pour 2005, 2006 et 2007

- 8:1 La Commission examine le budget-programme de l'Organisation dans le domaine du transport aérien (y compris le financement collectif), présenté dans la note WP/20, Rectificatifs n^{os} 1 et 2 et Additif n^o 1 (Grand Programme III et sous-programmes de transport aérien du Grand Programme V : Programmes régionaux et autres programmes), renvoyés par la Plénière.
- 8:2 La Commission note que le Grand Programme transport aérien pour le triennat 2004-2007 témoigne d'une profonde réorientation et d'une évolution continue, qui sont conformes au Plan d'action stratégique et répondent aux préoccupations accrues sur la sûreté et la sécurité de l'aviation, la mondialisation et la transnationalisation croissantes des marchés, l'apparition de blocs régionaux et sous-régionaux de commerce et de réglementation, la libéralisation de la réglementation économique ainsi que la reconnaissance et la solution des problèmes environnementaux.
- 8:3 La Commission note également que, pour répondre à la demande accrue, dans le contexte d'une réduction des ressources humaines, un certain nombre de tâches hautement souhaitables entreprises au cours des précédents triennats ont été éliminées ou réduites au profit de tâches élargies ou nouvelles qui constituent des éléments essentiels du Plan d'action stratégique. De plus, compte tenu des contraintes de plus en plus fortes en matière de ressources, rien, en termes de moyens, n'a été inclus dans le budget proposé pour de nouvelles tâches urgentes qui pourraient se présenter durant le triennat; ces tâches devront s'inscrire dans le programme de travail par le moyen d'ajustements du programme projeté ou des priorités prévues dans le domaine du transport aérien.
- 8:4 La Commission note que, dans le Budget-Programme pour le triennat 2005-2007, des coupes importantes sont proposées dans les ressources humaines chargées de la mise en œuvre du programme du transport aérien du budget de l'Organisation.
- 8:5 La Commission donne son aval au programme de travail de l'Organisation dans le domaine du transport aérien pour 2005-2007, comme il lui a été présenté.
